

ACTUALITES

Bilan météo	P. 1
Mouches Mouche du chou, drosophiles	P.1
Chenilles Défoliatrice et tuta	P.2
Autre ravageurs Limaces, thrips	P.2
Mildiou Laitue, tomate	P.2

Peu d'évolution depuis le bulletin de la semaine dernière. L'automne s'installe, les températures nocturnes fraîchissent cette semaine. Le temps alterne entre averses et ciel dégagé. Attention au risque botrytis et sclérotinia sur les cultures de plein champ. Les mouches sont toujours de sortie.

MOUCHES

• Mouches du chou & des semis

Les piégeages de **mouche du chou** sont relativement élevés en Maine et Loire, toutes cultures confondues (choux, radis noirs, navet). Les piégeages de **mouche des semis** restent eux assez limités. Pas de dégâts signalés par le réseau d'observateurs dans les cultures de radis ou mâche pour le moment.

• Mouches de la carotte & du céleri

En **mouche de la carotte**, les piégeages sont faibles : 0,5 mouche sur Ste-Gemmes-sur-Loire uniquement. Peu de **mouches mineuses du céleri** également dans les parcelles de panais porte graine. Pas de risque pour les cultures d'apiacées.

• Drosophiles

Les **drosophiles** sont toujours très présentes dans les parcelles de fraises et framboises. Avec la fin des récoltes et l'arrivée du froid, elles devraient commencer à chercher abris dans les haies et baies alentours.

• Mineuses du poireau

On continue à observer des piqures de nutrition dans les parcelles, sur Beaufort-en-Anjou et Villebernier : 1 brin piqué par plant. Elles sont donc toujours présentes dans les parcelles pour le moment.

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.fredonpdl.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv

PAPILLONS & CHENILLES

- **Salade**

Pression importante dans les premières plantations sous abris (S36) dans certains secteurs. En plein champ, la situation est plus calme, on observe moins de dégâts.

- **Poireau**

Pas de **teigne** dans les pièges suivis en poireau sur le 49.
Pas de chenilles observables non plus dans les parcelles.

Les traces de dégâts sont relativement limités dans les parcelles où les premières larves ont été gérées précocement.

- **Tomate**

Les piégeages de **Tuta** restent élevés cette semaine avec 50 adultes par piège à Soullans.

AUTRES RAVAGEURS

Présence de **limaces** dans les pièges installés dans le se-gréen en parcelle de fraises plein champ. Attention aux cultures sensibles.

Les piégeages de **thrips** restent à des niveaux élevés pour la saison avec une moyenne de 55 thrips par plaque en poireau. On observe leur présence assez facilement dans les cornets des poireaux.

MILDIOUS

Présence de **brémia** sur les plantations de plein champ de **feuilles tendres** (laitue surtout, secteur saumurois). Contenu sur la jupe pour le moment mais très sporulant. Il semble assez virulent.

Tâches de mildiou en **tomate** sol, frais et virulent. Les pluies des quinze derniers jours lui ont été très favorables.

(*) 1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2017
PAYS DE LA LOIRE

Rédacteur : Cécile SALPIN — CDDL — CA49 — cecile.salpin@maine-et-loire.chambagri.fr

Directeur de publication : Jean-Loïc Landrein - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - FREDON



Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Symbiose - Val Nantais - CLAUSE - MFR de Machecoul - UNILET - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.